

SPL X DEMAT, COMMENT ÇA MARCHE ?

Qu'est ce que la SPL X DEMAT ?

La Société Publique Locale X DEMAT est une structure mutualisée qui développe des services dématérialisés à destination des collectivités. Elle a été créée en 2015 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne.

A ce jour, 8 départements sont adhérents dont la Meurthe et Moselle.

Pour que les collectivités infra départementales puissent en bénéficier, des départements ont acquis auprès de la SPL un nombre d'actions correspondant à l'ensemble des collectivités de leur territoire (d'un montant unitaire de 15,50 €) afin que celles-ci puissent ensuite les racheter.

Comment bénéficier de ses services ?

En 54, l'adhésion à la SPL X DEMAT n'est proposée qu'aux membres de l'Agence technique départementale.

1. Si vous n'êtes pas déjà membre de MMD 54, il vous faut donc y adhérer. Ceci vous permettra également l'accès à l'ensemble de nos prestations d'ingénierie. Les modalités d'adhésion sont définies sur notre site internet : <https://www.mmd54.org/fonctionnement>
2. La collectivité doit ensuite prendre une délibération spécifique pour intégrer la SPL X DEMAT, autoriser l'achat d'une action auprès du département (d'un montant de 15.5 €) et choisir les prestations qui l'intéressent grâce à une convention de prestations intégrées.

L'ensemble de ces modalités (délibération, rapport, convention, etc.) est détaillé sur le site de la SPL : <https://ssl2.spl-xdemat.fr/Portail/portail.php#nousRejoindre?dep=54>

A noter : La vente d'actions par les Départements actionnaires de la société intervenant à une date biannuelle, les collectivités, souhaitant bénéficier de manière anticipée des prestations fournies par la société SPL-X demat, peuvent conclure avec le Département une convention de prêt d'action.

Quels services choisir ?

L'adhésion à la SPL constitue un droit d'entrée. La collectivité choisit ensuite les services ou pack de services dont elle souhaite bénéficier.

Il existe ainsi un pack de base minimum qui comprend notamment Xactes (dématérialisation du contrôle de légalité), X marchés (publication de marchés publics) et X Sare (envoi d'A/R électroniques).

En complément de ce pack, tout un éventail de solutions est proposé en option : saisine électronique, relation citoyen, gestion des listes électorales, parapheur électronique, registre d'enquête publique en ligne, etc.

La SPL fait régulièrement évoluer cette offre compte tenu des besoins des collectivités (actuellement, outil d'instruction des autorisations d'urbanisme en développement)

Les tarifs d'accès à cette offre de services sont variables et modulés en fonction de la taille des communes (grille en annexe)

En Meurthe et Moselle, le département prend en charge une part du prix du pack de base pour les communes, variable selon leur niveau de fragilité (trois critères analysés : potentiel financier, effort fiscal, indice de précarité pauvreté).

A noter : Les conventions de prestations sont signées pour un maximum de 5 années. Les collectivités peuvent à tout moment les faire évoluer (avenant) ou si besoin les résilier, en respectant un préavis de 3 mois. Par ailleurs, si une collectivité souhaite se retirer de la SPL, il lui suffira de revendre son action au département. Rien n'est figé !

Qui contacter en cas de besoin ?

Pour vérifier son adhésion à MMD 54 : Murielle COLLIGNON, assistance administrative au sein de MMD 54 au 03 54 50 71 66 (ou par mail mmd54@mmd54.org)

Pour des renseignements relatifs à l'adhésion ou à un besoin d'avenant pour activer un nouveau service : les services informatiques du département de Meurthe et Moselle : 03 83 94 55 91 (ou par mail support.spl@departement54.fr)

Pour toutes questions techniques liés aux services proposés : les services de la SPL en privilégiant la demande d'assistance par ticket depuis le site de la SPL ou en contactant le 03 25 42 51 79.

De manière générale, toutes les informations sont disponibles sur le portail de la SPL :

<https://ssl2.spl-xdemat.fr/Portail/>

SPL-Xdemat : la dématérialisation faite par des collectivités pour les collectivités

Tarifs des prestations

COMMUNES (par an)	Pack minimal de base ⁽¹⁾	Xfluco* ⁽²⁾	Xelec* ⁽²⁾	Xrecensement* ⁽²⁾⁽³⁾	Xparaph* ⁽²⁾
De 0 à 200 hab.	75 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT
De 201 à 500 hab.	150 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 20 € HT
De 501 à 1 000 hab.	300 € HT	+ 30 € HT	+ 30 € HT	+ 30 € HT	+ 39 € HT
De 1 001 à 2 000 hab.	450 € HT	+ 45 € HT	+ 45 € HT	+ 45 € HT	+ 59 € HT
De 2 001 à 5 000 hab.	600 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT	+ 78 € HT
De 5 001 à 10 000 hab.	900 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 117 € HT
De 10 001 à 20 000 hab.	1 200 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT	+ 156 € HT
De 20 001 à 50 000 hab.	3 000 € HT	+ 300 € HT	+ 300 € HT	+ 300 € HT	+ 390 € HT
Supérieur à 50 000 hab.	5 000 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT	+ 650 € HT
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES					
Moins de 10 000 hab.	600 € HT	+ 60 € HT	-	-	+ 78 € HT
De 10 001 à 25 000 hab.	900 € HT	+ 90 € HT	-	-	+ 117 € HT
De 25 001 à 50 000 hab.	2 000 € HT	+ 200 € HT	-	-	+ 260 € HT
De 50 001 à 75 000 hab.	2 700 € HT	+ 270 € HT	-	-	+ 351 € HT
De 75 001 à 100 000 hab.	3 500 € HT	+ 350 € HT	-	-	+ 455 € HT
De 100 001 à 150 000 hab.	4 200 € HT	+ 420 € HT	-	-	+ 546 € HT
De 150 001 à 200 000 hab.	4 500 € HT	+ 450 € HT	-	-	+ 585 € HT
Supérieur à 200 000 hab.	5 000 € HT	+ 500 € HT	-	-	+ 650 € HT
SYNDICATS					
Syndicat à compétence non départementale et à faible activité	75 € HT	+ 15 € HT	-	-	+ 15 € HT
Syndicat à compétence non départementale et à forte activité <small>(plus de 3 marchés mis en ligne ou plus de 50 actes télétransmis)</small>	900 € HT	+ 90 € HT	-	-	+ 117 € HT
Syndicat à compétence départementale	3 500 € HT	+ 350 € HT	-	-	+ 455 € HT
DÉPARTEMENTS et RÉGIONS					
Départements	5 000 € HT	+ 500 € HT	-	-	+ 650 € HT
Régions	10 000 € HT	+ 1 000 € HT	-	-	+ 1 300 € HT

(1) Composé de Xactes®, Xmarchés®, Xpostit®, Xcelia® et Xsare® : hors coût du certificat électronique

(2) Prestation facturable en plus du pack minimal de base, aux seules collectivités ayant manifesté leur volonté d'en bénéficier

(3) Coût réel des sms envoyés en cas d'utilisation de cette fonctionnalité en sus de la cotisation annuelle (0.10€ par sms)

Tarifs des prestations (suite)

COMMUNES (par an)	Xconvoc® (2)(3)	Xcontact® (2)	Xfactures® (2)	Xéchanges® (2)(3) (+ 0,10 € par SMS en cas de demande de réaffectation électorale)	Xenquête® (2) (forfait par enquête)	Xsms® (2)(3)
De 0 à 200 hab.	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 50 € HT	+ 15 € HT
De 201 à 500 hab.	+ 20 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT	+ 15 € HT		+ 15 € HT
De 501 à 1 000 hab.	+ 39 € HT	+ 30 € HT	+ 30 € HT	+ 30 € HT		+ 30 € HT
De 1 001 à 2 000 hab.	+ 59 € HT	+ 45 € HT	+ 45 € HT	+ 45 € HT		+ 45 € HT
De 2 001 à 5 000 hab.	+ 78 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT		+ 60 € HT
De 5 001 à 10 000 hab.	+ 117 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT		+ 90 € HT
De 10 001 à 20 000 hab.	+ 156 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT	+ 120 € HT
De 20 001 à 50 000 hab.	+ 390 € HT	+ 300 € HT	+ 300 € HT	+ 300 € HT		+ 300 € HT
Supérieur à 50 000 hab.	+ 650 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT	+ 200 € HT	+ 500 € HT
COMMUNAUTÉS DE COMMUNES						
Moins de 10 000 hab.	+ 78 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT	+ 60 € HT	+ 50 € HT	+ 60 € HT
De 10 001 à 25 000 hab.	+ 117 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 120 € HT	+ 90 € HT
De 25 001 à 50 000 hab.	+ 260 € HT	+ 200 € HT	+ 200 € HT	+ 200 € HT		+ 200 € HT
De 50 001 à 75 000 hab.	+ 351 € HT	+ 270 € HT	+ 270 € HT	+ 270 € HT	+ 200 € HT	+ 270 € HT
De 75 001 à 100 000 hab.	+ 455 € HT	+ 350 € HT	+ 350 € HT	+ 350 € HT		+ 350 € HT
De 100 001 à 150 000 hab.	+ 546 € HT	+ 420 € HT	+ 420 € HT	+ 420 € HT		+ 420 € HT
De 150 001 à 200 000 hab.	+ 585 € HT	+ 450 € HT	+ 450 € HT	+ 450 € HT	+ 200 € HT	+ 450 € HT
Supérieur à 200 000 hab.	+ 650 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT	+ 500 € HT		+ 500 € HT
SYNDICATS						
Syndicat à compétence non départementale et à faible activité	15 € HT	15 € HT	15 € HT	+ 15 € HT	+ 50 € HT	+ 15 € HT
Syndicat à compétence non départementale et à forte activité <small>(plus de 3 marchés mis en ligne ou plus de 50 actes télétransmis)</small>	117 € HT	90 € HT	+ 90 € HT	+ 90 € HT	+ 120 € HT	+ 90 € HT
Syndicat à compétence départementale	455 € HT	350 € HT	350 € HT	+ 350 € HT	+ 200 € HT	+ 350 € HT
DÉPARTEMENTS et RÉGIONS						
Départements	650 € HT	500 € HT	500 € HT	+ 500 € HT	+ 200 € HT	+ 500 € HT
Régions	1 300 € HT	1 000 € HT	1 000 € HT	+ 1 000 € HT		+ 1 000 € HT

(2) Prestation facturable en plus du pack minimal de base, aux seules collectivités ayant manifesté leur volonté d'en bénéficier

(3) Coût réel des sms envoyés en cas d'utilisation de cette fonctionnalité en sus de la cotisation annuelle (0,10 € par sms)

Tarifs des prestations (suite)

Xsacha® (Pour les Départements et les collectivités ayant un service d'archives)

Investissements (payables une seule fois)		Fonctionnement (par an)	
Fourniture du logiciel Xsacha®	5 000 € HT	Maintenance, évolution, accompagnement fonctionnel	2 500 € HT
Installation (sftp, paramétrage) sur le matériel de la collectivité	1 000 € HT		
Politique d'archivage, formation	1 000 € HT		

Xopticar® (uniquement pour les Régions) : 3 000 € HT

Xsave® (uniquement pour les communes de moins de 1 000 habitants, communautés de communes de moins de 10 000 habitants et les syndicats à faible activité)

Acquisition du boîtier (garantie 3 ans) et du logiciel	250 € HT
Abonnement annuel pour une capacité de stockage de 50 Go maximum	90 € HT

Prestations spécifiques (payables une fois)	Tarif
Mise en place de Xsip®	90 € HT
(4) Interface Fichier population et Xrecensement®	171 € HT
Fourniture de 2 DVD reprenant l'archivage de tous les flux SPL-Xdemat pour une année	100 € HT
(5) Xconvoc®	
• modèle de délibération spécifique	90 € HT
• modèle de compte rendu spécifique	90 € HT
• modèle de convocation spécifique	90 € HT

Certificat EIDAS	Tarif
• Certificat pour une durée de 3 ans, sur support carte à puce ou token (clé USB)	190 € HT
• Certificat pour une durée de 1 an, sur support carte à puce ou token (clé USB)	120 € HT
Lecteur Bluetooth (IOS) garantie 3 ans	80 € HT